

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-MOULIERE**

Séance du 9 juillet 2019

L'an DEUX MIL dix-neuf, le neuf juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LEBOND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 02/07/2019

Présents: Mesdames et Messieurs LEBOND Serge Maire, MAZE Annie 1er adjoint, POULINET Patrick 2^{ème} adjoint, CHAUSSADAS Francis 4^{ème} adjoint, BOUCENNA Saïd, BLANC Gérard, FERRES Robert, MARTIN Yvette,

Absent(e)s excusé(e)s: Ms. et Mmes : BAUDRY-MINEAU Karine, MONToux Michaël, ANDRÉ Jérôme

Absent(e) excusé(e) ayant donné(e) pouvoir : MME PIERRE Yvette 3^{ème} adjoint, Juliette DEBIEN

Secrétaire: Mme MAZE Annie

Assistait également à la séance : Mme Christine DURAND, secrétaire

ELUS:13

PRESENTS: 8 votants: 10

Le Maire ouvre la séance et demande à Mme Christine DURAND de lire le procès-verbal de la précédente réunion. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°19/44 : POINT SUR LES SUBVENTIONS SALLE DES FETES ET CITY-STADE.

M.LE MAIRE donne la parole à MME DURAND qui présente le bilan des subventions de la salle des fêtes et du city-stade.

Il est à noter les points ci-dessous :

BILAN CITY-STADE :

Subventions demandées :

DETR : 5635€ obtenue (perçu 3944.50€ reste 1690.50€)

DSIL : 11269€ obtenue (7888.30€ perçu reste 3380.70€)

DEPARTEMENT : obtenue 10724€ (totalité perçue)

En résumé :

Total subventions : 27 628€ (45%)

Coût du city-stade : 29 040€ (city-stade) + plate-forme : 32 088€ TTC soit 61 128€.

BILAN SALLE DES FÊTES :

Subventions demandées :

DETR : 34 866€ obtenue (non encore perçue)

DSIL : en attente de décision.

DEPARTEMENT : en attente de décision.

Montant total actuel dépensé : 197 616.29€ pour la totalité des travaux, suivis, sécurité, équipements divers et maîtrise d'œuvre.

DELIBERATION N°19/ 45 : DATE D'INAUGURATION SALLE DES FETES ET CITY-STADE :ORGANISATION.

M.LE MAIRE propose au conseil la date du 28 septembre 2019, étant donné que les deux week-ends précédents, la salle des fêtes est prise par des particuliers et par l'APE pour le vide-grenier.

Les invitations seront adressées fin juillet et le conseil municipal propose à l'unanimité que les nouveaux gérants du restaurant de la commune, Céline NEUVY et Meddy DEBARRE, préparent le buffet de cette réception.

DELIBERATION N°19/46 : PREPARATION CARAVANE DES SPORTS.

M.LE MAIRE rappelle au conseil municipal le programme de la journée de la caravane des sports, organisé par le Département de la Vienne.

M.LEBOND informe que lors de la distribution du goûter aux enfants, environ une centaine, il faut prévoir de l'aide et penser à commander les plateaux repas pour les organisateurs (entre 12 et 15), auprès du restaurant de la commune. M.LEBOND demande donc à chacun sa disponibilité pour pouvoir assurer correctement cette journée.

Tout ce qui concerne les boissons et les goûters, ils seront commandés au commerce « le Caddy-Frais » de Bonneuil-Matours.

DELIBERATION N°19/47 : NOUVEAU REGLEMENT ET CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES.

M.LE MAIRE et M.POULINET présentent au conseil municipal le nouveau règlement et le nouveau contrat de location qui seront transmis aux personnes louant la salle des fêtes.

L'ensemble du conseil approuve ces nouveaux documents pour gérer au mieux les locations de la salle.

Un état des lieux sortant et entrant seront effectués par MME DURAND ou en son absence par les agents techniques ou bien par un conseiller municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Bus Scolaire :

M. BOUCENNA fait part au conseil du mécontentement des parents domiciliés aux Maillets qui ne comprennent pas la nouvelle tarification appliquée par la région Nouvelle Aquitaine pour les enfants des maillets qui prennent le bus scolaire. Ils souhaitent rencontrer le comité du Sivos pour en débattre et trouver une solution pour un tarif qui correspond à leur situation, au vu que l'école est située à plus de 1kms de leur domicile..

M. LE MAIRE précise qu'il en a parlé avec MME LA PRESIDENTE et qu'un rendez-vous est fixé au lundi 15 juillet en fin de journée.

- SPOTS DU TERRAIN DE BOULE.

M. Gérard BLANC demande au conseil, s'il est possible de réorienter les spots du terrain de boules, de façon à ne pas éclairer en direction de sa maison, car l'été, les joueurs, s'attardent beaucoup plus longtemps sur le terrain, tard dans la nuit.

La chose est entendue et il sera demandé à un électricien de faire ce travail.

-COURRIER DE M.ODABACHIAN :

M. LE MAIRE lit le courrier de remerciement de M.ODABACHIAN, concernant la subvention versée au Collège Jean Macé pour la participation au voyage de son fils Bastien.

M.ODABACHIAN a offert des gâteaux secs pour les conseillers et un bouquet de fleurs à la secrétaire de mairie, en signe de profonde gratitude.

-STATUTS EAUX DE VIENNE-SIVEER :

M. Ferrès fait part au conseil des changements de statuts d'EAUX DE VIENNE-SIVEER, ceci impliquant une diminution des délégués, passant de 430 à 100 au niveau de l'assemblée générale et 28 conseils locaux qui n'ont qu'un pouvoir consultatif.

-REPAS DU CONSEIL MUNICIPAL :

M.LE MAIRE propose au Conseil de fixer une date pour aller dîner au restaurant de la commune avec les conseillers municipaux et les employés municipaux, respectivement accompagnés de leurs conjoints(es).

La date retenue est le vendredi 6 ou 13 septembre 2019. Bien entendu chacun prendra à sa charge ses frais de repas.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le mardi 10 septembre 2019.

A 22h00, L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie, le 12 juillet 2019,
Le Maire, Serge LEBOND